

Ce courrier s'adresse aux locataires d'un logement privé ou d'un HLM.

Sachez que ce n'est pas parce que votre logement n'est pas totalement à votre convenance qu'il est « insalubre » ou « indécent » ;

Certaines réparations peuvent être à votre charge.

Allez voir le thème dédié

N'oubliez pas de joindre toutes les pièces utiles à votre demande (photos/ contrat de bail etc..)

Que la force soit avec vous

Nom et Prénom

Le..... (date)

Adresse.....

Téléphone.....

A l'attention de Monsieur ou Madame(nom du bailleur et/ ou de l'agence)

Objet: Mise en demeure de réparer le logement - LRAR

Madame, Monsieur,

Locataire d'un bien se situant (adresse) dont vous êtes propriétaire et suite au contrat de bail signé avec vous en date du, j'ai le regret de constater qu'il n'a toujours pas été mis fin aux désordres suivants :

(préciser de façon détaillée les troubles que vous subissez)

Je vous rappelle qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 , tel que complété par le Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002:« Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement **décent** ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites, répondant à un critère de performance énergétique minimale et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation ».

Ainsi, je vous mets en demeure de procéder sous huitaine à toutes les réparations nécessaires.

A défaut, je me verrai contraint/e de mettre en œuvre les voies de droits dont je dispose.

Comptant sur votre célérité, je vous prie, Monsieur, Madame, de croire en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signature

*Pièces-jointes: Copie du contrat de bail
photographies*